



COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HAUTE SAINTONGE

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (point 9 : prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de conventions conclues avec des EPCI ou des syndicats mixtes relatives à la réalisation de travaux, à des fournitures ou à des prestations, dans la limite des autorisations budgétaires et des budgets principal et annexes).

Le Président de la Communauté des Communes de Haute-Saintonge décide de signer avec le Syndicat de la Voirie 17 :

- une « convention pour missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage, de conception et réalisation des travaux de voirie liés à la réhabilitation des locaux situés au 10 avenue des poilus à Jonzac ».
- Un avenant n°1 à cette convention

Fait à Jonzac

Le 12 JAN. 2022

Le Président
Claude BELOT


Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex
Pour le Président empêché,
le Vice-Président,
M. Jean-Michel RAPITEAU